

**Pays : Islande – Quittant le pays (date: 2 novembre 2017)**

Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)	Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)	Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)
<p>a) Ordonnance médicale valide <input type="checkbox"/></p> <p>b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence <input type="checkbox"/></p> <p>c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination <input type="checkbox"/></p> <p>d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination <input type="checkbox"/></p> <p>e) Autres types de justificatif; si oui, veuillez indiquer <input type="checkbox"/></p> <p>Il n'y a pas de documentation nécessaire lorsque vous quittez l'Islande.</p>	<p align="center">Jours / Quantités/Doses</p> <p>Stupéfiants <input type="checkbox"/></p> <p>Substances psychotropes <input type="checkbox"/></p> <p>Liste de substances interdites; si oui, veuillez préciser : _____</p> <p>Autres informations : Il n'y a pas de restrictions lorsque vous quittez l'Islande.</p>	<p>Nom : Icelandic Medicine Agency</p> <p>Adresse : Vinlandsleid 14 113 Reykjavik Islande</p> <p>Tel.: +354-520-2100</p> <p>Fax.: +354-561-2170</p> <p><b>e-mail: ima@ima.is</b></p>

**Pays : Islande – entrant le pays (date : 2 novembre 2017)**

Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)	Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)	Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)
<p>a) Ordonnance médicale valide <input checked="" type="checkbox"/> X*1</p> <p>b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence <input type="checkbox"/></p> <p>c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination <input type="checkbox"/></p> <p>d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination <input checked="" type="checkbox"/> X*1</p> <p>e) Autres types de justificatif; si oui, veuillez indiquer <input checked="" type="checkbox"/> X*1</p> <p>*1Un individu doit pouvoir produire un certificat de médecin, une ordonnance médicale ou une autre déclaration écrite, ensemble avec les instructions pour utiliser, qui fournissent une preuve satisfaisante que les médicaments ont été acquis par des moyens légitimes et qu'ils sont nécessaires à l'individu dans la quantité indiqué.</p>	<p align="center">Jours / Quantités/Doses</p> <p>Stupéfiants <input type="checkbox"/> 2*</p> <p>Substances psychotropes <input type="checkbox"/> 2*</p> <p>Liste de substances interdites; si oui, veuillez préciser :</p> <p>Art. 6 de la loi sur les stupéfiants (72 stupéfiants)</p> <p>Autres informations :                  2* Les résidents d'un pays de l'espace Schengen peuvent utiliser 30 jours d'utilisation, les résidents de l'extérieur de l'espace Schengen 14 jours d'utilisation</p>	<p>Icelandic Medicine Agency                  Vínlandsleið 14                  113 Reykjavik                  Islande</p> <p>Tel: (354)-520-2100                  Fax: (354)-561-2170                  e-mail: ima@ima.is</p>